



1204163001

DATE DEPOT : 2012-04-30

NUMERO DE DEPOT : 2012R041560

N° GESTION : 1979B07866

N° SIREN : 950039065

DENOMINATION : COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT

ADRESSE : 1-3 rue Lulli 75002 Paris

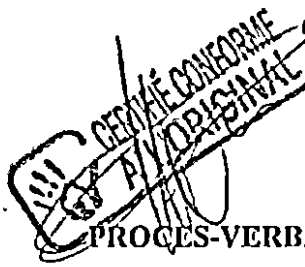
DATE D'ACTE : 2012/04/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

79B 7866

Greffe du Tribunal de  
Commerce d'Orléans  
I



COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT  
Société Anonyme au capital de 1 894 752 euros  
Siège social : 1-3 rue Lulli - 75002 PARIS  
950 039 065 RCS PARIS

30 AVR. 2012

N° DE DÉPOT  
41860

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2012

PF 26/4/12 TB

06 26/4/12

L'an 2012,

Le 26 avril à 15 heures

Les actionnaires de la société COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ce jour, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre remise en main propre en date du 11 avril 2012 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roger SERRE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger DUTOIT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Yves ENREGLE assure la fonction de scrutateur.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social du 106, boulevard Malesherbes 75017 PARIS au 1-3, rue Lulli 75002 PARIS, et ce à compter du 2 avril 2012.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

*« SIEGE SOCIAL*

*"Le siège social est fixé : 1-3, rue Lulli 75002 PARIS." »*

Le reste de l'article demeure inchangé.



*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Roger SERRE



Le secrétaire  
Roger DUTOIT



Le scrutateur  
Yves ENREGLE

